

(v.A14.1)



FICHE  
CEE



BAR-TH-150

## POMPE À CHALEUR COLLECTIVE À ABSORPTION DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ✓ Bâtiment résidentiel : appartement existant  $\geq 2$  ans à la date d'engagement de l'opération
- ✓ Respect de la durée de vie conventionnelle de la FOST : 22 ans
- ✓ Appareils dimensionnés pour répondre aux besoins en chauffage ou en chauffage + ECS
- ✓ Les équipements de secours ne sont pas comptabilisés dans la puissance de la chaufferie
- ✓ Appareils fonctionnant au gaz naturel ou propane pour un système de chauffage collectif

#### PAC $\leq 400$ kW :

- $\eta_s \geq 111$  % pour PAC moyenne et haute température
- $\eta_s \geq 126$  % pour PAC basse température (L'efficacité énergétique saisonnière prise en compte est celle de la pompe à chaleur seule pour les besoins de chauffage des locaux (hors dispositif de régulation). et mesurée selon le règlement (EU) 813/2013)

#### PAC $> 400$ kW :

- COP  $\geq 1,3$ , mesuré selon la norme EN 12309 pour des températures d'entrée et de sortie égales à 7°C/35°C pour une PAC air/eau ; 10°C/35°C pour une PAC eau/eau ; [COP : rapport entre la puissance calorifique utile délivrée par la PAC, et la somme du débit calorifique de gaz et de la puissance électrique absorbés par la PAC]

#### COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ✓ Dépose et remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant au gaz, au fioul ou charbon (+ « hors condensation » si engagement  $< 29/10/2022$ )
- ✓ [Si PAC  $> 400$  kW] : COP  $\geq 1,6$
- ✓ Mention de la prime Coup de Pouce sur le document prouvant le Rôle Actif et Incitatif (RAI)

### JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- ✓ Document technique du fabricant de la PAC ou d'un organisme certifié COFRAC (ou équivalent UE) accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 précisant leur marque et référence et justifiant la puissance thermique nominale ainsi que, le cas échéant : le type de PAC (basse, moyenne, haute température), l'Étas et le COP, selon les normes exigées.

#### Si COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ✓ Attestation de non possibilité de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des ENR&R – [téléchargez le process ici](#)
- ✓ En fonction des cas : document technique de la chaudière non performante déposée



(v.A14.1)



**LOT CHAUFFAGE,  
VENTILATION  
& CLIMATISATION**

# BAR-TH-150

## POMPE À CHALEUR COLLECTIVE À ABSORPTION DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

### MENTIONS OBLIGATOIRES

#### DEVIS TOUTES FOST

- 'DEVIS' + Référence du devis (surtout lorsque le devis comporte une note de dimensionnement)
- Date d'édition du devis
- Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente (non obligatoire sur le devis, mais fortement conseillée)
- Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE
- Pagination complète et cohérente
- Rôle Actif et Incitatif de Sonergia : [Tout ce qu'il faut savoir sur les mentions Coup de Pouce, Coup de Boost et Hors Coup de Pouce à noter sur votre devis.](#)
- Si déduction de la prime CEE sur le devis celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

#### PARTIE ENGAGEMENT DU CLIENT :

- Nom
- Prénom
- Fonction
- Date
- Signature

Les détails du signataire doivent apparaître, ainsi que sur tous les documents signés par un bénéficiaire Personne Morale depuis le 01/07/2019.

Nous vous conseillons de rajouter ces champs sur vos modèles de devis afin d'éviter tout oubli.

#### FACTURE TOUTES FOST

- Date d'édition de la facture
- Date de fin de chantier (*obligatoire si l'AH est signée avant la date de facturation*)
- Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel et du sous-traitant qui fait les travaux le cas échéant
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente
- 'FACTURE' + Référence de la facture
- ▲** Si la facture mentionne un numéro de devis il doit correspondre au devis transmis dans le dossier.
- Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE + mentions obligatoires
- Pagination complète et cohérente
- Montant HT
- Taux TVA
- Montant TTC
- Si acompte : Montant acompte + date de versement
- Rôle Actif et Incitatif de Sonergia :
  - SI PRÉSENCE** du Rôle Actif et Incitatif (RAI) de Sonergia sur le devis, faire apparaître les éléments suivants sur la facture :  
« SONERGIA (Partenaire CEE - SIREN n°518685516) »
- Si déduction de la prime CEE sur la facture celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

#### SPÉCIFIQUE BAR-TH-150

##### Si PAC <= 400 kW :

- Mise en place d'une pompe à chaleur à absorption [**préciser si de type air/eau ou eau/eau**]
- Puissance thermique nominale (kW) :
- Type : (préciser si basse, moyenne ou haute température)
- Etas (ηs) (%) :

##### À défaut :

- Marque et référence PAC :
- Type : [**préciser si basse, moyenne ou haute température**]  
+ Notion de mise en place

##### Si PAC > 400 kW :

- Mise en place d'une pompe à chaleur à absorption [**préciser si de type air/eau ou eau/eau**].
- Puissance thermique nominale (kW) :

COP :

##### À défaut :

- Marque et référence PAC :  
+ Notion de mise en place

SI COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- Dépose de l'ancienne chaudière [**préciser si gaz, fioul ou charbon + «hors condensation» si engagement < 29/10/2022**]

##### À défaut :

- Marque et référence de la chaudière déposée  
+ document technique issu du fabricant